



ORDRE NATIONAL  
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA VENDÉE



La Roche sur Yon, le 24/06/2020

Nos Réf. : BS/FG

OBJET : Urgences dentaires pendant la période estivale.

Madame, Monsieur,

Devant l'accroissement significatif de la population sur le secteur de Challans et de sa périphérie, durant la période estivale, la mise en place d'une permanence des soins pour les urgences dentaires, est organisée pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.

Comme l'an passé, un créneau horaire de 09 h à 12 h sera exclusivement réservé aux urgences dentaires, en juillet et août, du lundi au vendredi. Une ligne téléphonique sera spécialement mise en service pour cette prestation à compter du 1<sup>er</sup> juillet et ce, jusqu'au 31 août 2020 : [02.51.68.30.55](tel:02.51.68.30.55). Sur cette ligne, les coordonnées des praticiens d'astreinte seront diffusées journalièrement. Nous vous remercions de bien vouloir communiquer ce numéro aux personnes qui vous en feraient la demande.

Pour les dimanches et jours fériés, nous vous rappelons qu'un service de garde est également assuré de 09 h à 12 h. La liste des praticiens est consultable sur notre site internet : [www.ordre-dentiste-85.fr](http://www.ordre-dentiste-85.fr) ou en composant le [02.51.46.28.83](tel:02.51.46.28.83).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Conseil Départemental  
de la Vendée

Pour le Conseil, LA PRESIDENTE  
Docteur Bernadette SIMON